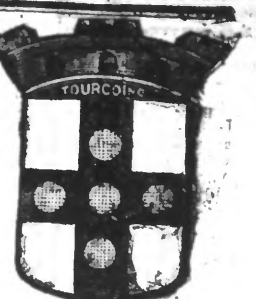


# L'ÉGALITÉ

## de Roubaix-Tourcoing



**ABONNEMENTS**

Paris	3 fr. 50	5 fr. 00	10 fr. 00
Province	4 fr. 50	6 fr. 00	12 fr. 00
Étranger	5 fr. 00	7 fr. 00	14 fr. 00

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**  
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desarmont, 12. TOURCOING  
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX.

**ANNONCES**

ON REÇOIT  
LES  
ANNONCES

A ROUBAIX, 93, Grande-Rue,  
A TOURCOING, 12, Rue Desarmont,  
A LILLE, 28, Rue de Fives.

### Aujourd'hui

NOUS COMMENÇONS LE

## ROMAN DE JULIENNE

par  
MAX ROCHAMBEAU.

Une œuvre pleine de vie et de mouvement, toute vibrante de passion et où s'entrelient les péripéties émouvantes et pathétiques et les scènes les plus touchantes.

### Aujourd'hui

Lire le premier Feuilleton du

## ROMAN DE JULIENNE

## INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

### MORT DU CITOYEN AVEZ

Paris, 11 janvier.

Nous avons le regret d'apprendre la mort du citoyen Avez, député socialiste, décédé aujourd'hui des suites d'une maladie de cœur.

Avez appartenait à la fraction socialiste autonome et avait été élu député de Paris en 1893.

### DANS L'ARMÉE

Paris, 11 janvier.

Les examens oraux du concours pour l'admission à l'école militaire de l'artillerie et du génie de Versailles et pour le tableau d'avancement au grade d'adjudant du génie ont eu lieu à Paris, pour les candidats des 1er, 2e et 3e régiments, le 17 février.

### LE GÉNÉRAL SAUSSIER

Paris, 11 janvier.

Par arrêté ministériel le général Saussier continuera à exercer en 1896 la vice-présidence du Conseil supérieur de la guerre.

### UN PRÉSIDENT ENRAGE

Berlin, 11 janvier.

On vient d'entendre dans une maison de fous de Stenoberg, M. Braunewer, un président du tribunal de Berlin qui s'était écrié par une exceptionnelle fureur dans la distribution des années de prison aux prévenus politiques, un rapport que ces malheureux qui ont été un misérable, si l'on avait eu l'exécuteur de la fofie, disant, il y a quelques semaines encore dans un salon berlinois :

« Lorsque l'Autriche fut un socialiste devant moi, défendu par un petit avocat qui crassait, je vois rouler, tellement cela me met hors de moi, et alors je perdis tout empire sur moi-même. »

### LES AFFAIRES DU TRANSVAAL

Washington, 11 janvier.

Le Sénat a renvoyé à la Commission des affaires étrangères une proposition tendant à ce que les deux Chambres votent des résolutions de félicitation à l'égard de la République du Transvaal.

### ELECTIONS LÉGISLATIVES

Paris, 11 janvier.

Deux élections législatives auront lieu aujourd'hui dans l'arrondissement de Lisieux. L'autre dans la deuxième circonscription de Perpignan. Il s'agit de remplacer deux députés démissionnaires, MM. de Collet-Laplace, bonapartiste et Emile Lanson, radical.

### L'INSURRECTION CUBAINE

Madrid, 11 janvier.

Des nouvelles officielles confirment les faits rapportés par le colonel Molina et par le général Fraus sur les bandes de José et de Miro.

Après le combat de Zela del Agua, 111 combattants ont été tués sur le champ de bataille et ont été inhumés.

Londres, 11 janvier.

Le Times publie des dépêches officielles de Madrid annonçant des victoires sur les insurgés dans les environs de la Havane et déclarant le bruit de la démission du général Campos.

Madrid, 11 janvier.

On télégraphie de la Havane que les insurgés, commandés par Lacret, ont incendié le fort de Sagua, mais la mission assumée par le général Campos.

### LES ITALIENS EN AFRIQUE

Rome, 11 janvier.

Aucune nouvelle officielle n'a encore été communiquée aujourd'hui au sujet de Makallé, mais d'après des renseignements pris à bonne source, on sait que les Choons après avoir contraint les Italiens à abandonner les positions avancées, ont entièrement enveloppé la ville en coupant toutes les communications avec Adigrat.

Le général Baratieri aurait reçu l'ordre de ne pas quitter ce dernier point avant d'avoir reçu encore dix mille hommes de renfort.

Les forces dont il dispose actuellement sont considérées comme insuffisantes pour tenter une attaque contre les Abyssins, dont on évalue le nombre à 50,000 hommes armés de fusils et pourvus d'artillerie et de vivres.

La méthode avec laquelle ils procèdent, prouve d'ailleurs qu'ils forment une armée suffisamment organisée et non une cohue barbare.

L'impression produite par les derniers événements est encore adoucie par le manque de nouvelles positives.

### VICTIME DE MADAGASCAR

Paris, 11 janvier.

On annonce la mort de M. Fabert qui suivit l'expédition de Madagascar en qualité de correspondant de l'Agence Havas. M. Fabert, habitant par de nombreux voyages au climat de l'Afrique, avait assez bien supporté les fatigues de la campagne. Il est mort sur l'Armand Béhic, après avoir dépassé Suez, d'une attaque de typho malarica.

### L'EXTRADITION D'ARTON

Londres, 11 janvier.

L'affaire Arton ne vient pas décidément aujourd'hui. On ne sait encore à quelle date elle sera appelée.

On assure, de bonne source, qu'Arton interjettera appel auprès de la Chambre des lords contre son extradition. Tout cela coûte très cher, mais Arton a des ressources ignorées qui lui viennent du dehors.

Les avocats cherchent tous les moyens pour donner à l'affaire une tournure politique.

### L'EXPEDITION DES ACHANTIS

Londres, 11 janvier.

Le Daily Graphic publie une dépêche suivant laquelle les envoyés du roi des Achantis, auraient proposé la paix et une indemnité, mais le général anglais a répondu qu'il ne traiterait que dans Comassi.

Les rois de Bekwa et d'Abodou ont reconnu le protectorat anglais.

### BULLETIN DU JOUR

#### LEUR QUERELLE

Quelle guerre peut-il y avoir entre l'Allemagne et l'Angleterre? Continente, évidemment non.

Les Allemands ne sont pas à même de faire une descente en Angleterre et ils ne sont certainement pas désireux de renouveler à leur dépens, les échecs mémorables de Philippe II avec son Armada et de Napoléon I<sup>er</sup> avec son fameux camp de Boulogne.

Les Anglais, de leur côté, ne peuvent avoir la prétention d'envahir l'Allemagne. Il leur manque quelques centaines de mille hommes pour cela.

Tout au plus pourraient-ils tenter, grâce à leur flotte, un modeste débarquement sur les côtes de la Baltique, qui n'aurait d'autres résultats que de causer quelques ruines sans grand effet.

Une guerre navale est possible. Mais celle-ci ne doit guère tenter les Allemands dont l'infériorité maritime est indiscutable.

Il n'y aurait donc de vrai terrain de lutte que dans les colonies. Là, seulement, l'Angleterre est vulnérable.

L'Allemagne a si peu de colonies, que le mal que les Anglais pourraient lui faire, ne la toucherait pas sensiblement.

## ROUBAIX - SOCIALISTE

### Quatre ans d'Administration Ouvrière

#### SEPTIÈME ARTICLE

Neuf semaines se sont déjà écoulées depuis que j'ai commencé une série d'articles sur l'œuvre de la municipalité socialiste de Roubaix.

La période électorale, pour le renouvellement des conseils municipaux, va bientôt s'ouvrir et je suis loin d'avoir fini mon étude!

Au risque d'être incomplet, je me bornerai donc à citer les actes du Conseil ouvrier.

Mes lecteurs commentent eux-mêmes. Je le leur laisse ce soin, non seulement parce que je suis pris par l'heure, mais aussi parce que j'ai la certitude que tous les actes des édiles roubaixiens parlent d'eux-mêmes assez haut sans qu'il soit besoin de les analyser, de les disséquer, en quelque sorte.

Cependant il est deux questions sur lesquelles je demande la permission de m'arrêter, plus que le temps, ce grand ogre, ne le voudrait.

La première a trait aux octrois et la seconde aux salaires des ouvriers de la ville de Roubaix.

Pour le reste, on verra.

Les Octrois! Qu'est-ce que c'est ça? L'octroi est une sorte de douane intérieure, une institution fonctionnant en vertu d'une loi et qui, par l'intermédiaire de ses agents, perçoit des droits sur certains denrées à l'entrée de ces denrées en ville.

Dans son programme de Lyon, le Parti ouvrier a demandé la suppression de ces droits qui, dans les centres industriels, sont surtout supportés par la classe ouvrière.

Eluc sur le programme de Lyon, la municipalité de Roubaix, devait forcément se préoccuper de cette question.

Elle n'y a pas manqué, quoi qu'en disent ses adversaires, mais elle s'est heurtée à des obstacles tels qu'elle a dû renoncer à cette réforme si nécessaire.

En effet, une municipalité a pour premier devoir d'équilibrer son budget, c'est-à-dire de faire face, à l'aide des recettes qu'on lui permet de recueillir, aux dépenses de sa gestion et aux frais des institutions qu'on lui laisse la faculté de créer.

Dans l'état actuel de la législation, l'octroi — cette monstruosité sociale — est la seule source importante de revenus laissée aux municipalités car celles-ci ne sont pas maîtresses d'établir, à leur gré, l'impôt sur leurs admities.

Le Congrès de Lyon l'avait d'ailleurs compris puisqu'il demandait que l'Etat laissât aux communes le droit d'imposer les terrains non bâtis et les maisons non louées proportionnellement à la valeur vénale de ceux-ci et à la valeur locative de celles-là.

Mais cette imposition devait d'abord être autorisée par une loi.

La Municipalité de Roubaix ne pouvait donc la décréter.

Supprimer purement et simplement l'octroi était aussi bien impossible, impossible en droit et en fait.

Impossible en droit, car ayant été autorisés par une loi à percevoir des taxes d'octroi, les communes ne peuvent être exonérées de ces taxes qu'en vertu d'une loi.

C'est dans ce but que fut votée la loi du 4 mai 1893 non encore adoptée par le Sénat.

Impossible en fait, car une telle suppression aurait créé un trou énorme dans le budget.

Sait-on, en effet, ce que l'octroi rapporte annuellement à la ville de Roubaix?

intéressé de la collectivité, c'est-à-dire le sacrifice, les villes n'ont pas les mêmes intérêts étant donnée la diversité de leur commerce et de leur industrie.

C'est la même thèse que Jules Guesde a soutenue à la Chambre, au cours de la dernière session, quand la question de la suppression des octrois a été à nouveau posée, — thèse qui se ramène à cette sage formule : laisser à chaque commune le soin d'établir elle-même les taxes compensatrices de la suppression des taxes d'octroi.

Espérons que, finalement, sénateurs et députés s'arrêteront à cette solution.

Mais si les élus socialistes de Roubaix ne purent, pour les raisons que je viens d'indiquer, supprimer les octrois, ils se firent un devoir d'apporter une atténuation à la perception des taxes sur les denrées consommées par la classe ouvrière.

Les tarifs de l'octroi arrivaient à expiration le 31 décembre 1892. Le nouveau conseil élu doac à préparer leur révision pour une période de quatre années. Il chargea de cet important travail sa première commission qui, le 8 juillet, lui présenta un projet très étudié, accompagné d'un rapport où nous relevons le passage suivant qui montre de quels sentiments étaient animés les élus ouvriers :

« Nous aurions voulu, dit le rapporteur, entrer franchement dans la voie des suppressions de taxes en matière de denrées alimentaires, surtout en ce qui concerne les viandes, qui entrent spécialement dans l'alimentation populaire; mais nous nous sommes mis en présence de la nécessité d'équilibrer le budget dont l'octroi constitue la principale ressource et d'assurer le fonctionnement d'institutions qui nous tiennent tous à cœur. »

— les cantines scolaires, par exemple, nous avons dû sacrifier à cette création les suppressions ou réductions de taxes qu'il nous eût été agréable de vous proposer... »

Les modifications proposées au tarif de l'octroi furent adoptées par le Conseil et, quelque temps plus tard homologuées, à peu près intégralement, par l'autorité préfectorale. Elles se traduisaient : par une augmentation de taxe de 227,755 fr. 26 et par une réduction de 78,165 fr. 28, soit une prévision d'augmentation annuelle d'environ 150,000 francs.

Hâtons-nous de dire, toutes les augmentations de taxe atteignant exclusivement les denrées ou les matières réputées de luxe et touchant plus directement les familles bourgeoises; quant aux suppressions ou aux diminutions, elles portaient sur les denrées consommées par les familles ouvrières.

Eh oui, afin d'établir les cantines scolaires, afin de distribuer des vêtements aux petits des prolétaires, afin d'augmenter les ressources du bureau de bienfaisance et des hospices, afin d'instituer des crèches municipales, afin d'accomplir toutes les réformes que j'ai déjà décrites et quantité d'autres dont je n'ai pas encore parlé, les conseillers ouvriers ont prélevé sur le luxe de la classe bourgeoise, environ deux cent vingt-huit mille francs!

C'est peut-être un crime aux yeux des bourgeois, mais les ouvriers, eux, s'en plaignent d'autant moins que le nouveau tarif les a dégrèvés de soixante-dix-huit mille francs de charges que leur faisait supporter l'ancien tarif.

Mais je m'aperçois que j'exécède les limites de mon article hebdomadaire. Dimanche nous reprendrons cette conversation et, en même temps, nous parlerons des salaires des ouvriers de la ville de Roubaix, qui ont été portés uniformément à quatre francs par jour soit, pour l'ensemble, une augmentation de plus de vingt-cinq mille francs par an.

Ce sera mon dernier mot pour aujourd'hui.

G. SIAUVE-EVAUSY.

Le Congrès de Londres (D'un correspondant.) Paris, 11 janvier.

Invité par la commission d'organisation du Congrès international de Londres à discuter les propositions que le Parti ouvrier français désirait voir figurer à l'ordre du jour du Congrès, le Conseil national du Parti, dans sa séance du 7 janvier, a formulé les propositions suivantes :

1. De la situation agricole en Europe et du socialisme ;

2. De la réduction simultanée et graduelle du service militaire en Europe, par voie de convention internationale ;

3. Des conflits entre le travail et le capital : les grèves et le socialisme ;

4. De l'attitude des travailleurs vis-à-vis de la politique coloniale.

PETITE CHRONIQUE

LA VENGEANCE DE SAINT-PIERRE

communes de se syndiquer, car la loi du 18 mars 1884 est une loi réglant les intérêts particuliers des ouvriers et des patrons, et ne peut être applicable aux employeurs et aux employés des services publics et aux termes desquels les ouvriers doivent exercer une profession ou l'avoir exercée depuis moins de cinq ans pour pouvoir entrer dans un syndicat.

Le projet de M. Mesureur porte sur les trois points suivants : 1° pourront faire partie d'un syndicat professionnel les travailleurs exerçant une profession ou bien ceux l'ayant exercée pendant trois ans et n'ayant cessé de l'exercer depuis trois ans au plus ; 2° les syndicats professionnels pourront recevoir des dons et des legs sous la réserve de fournir un état de dépenses et de recettes avant le 28 février de chaque année ; 3° une pénalité sera édictée contre tous ceux qui seront convaincus d'avoir violé ou transgressé la loi de 1884 sur les syndicats.

Cet article est la reprise de l'amendement de l'honorable M. Bovier-Lapierre. Remarquons que l'article 2 est plus libéral que la disposition élaborée il y a un an, sous le ministère Loubet, l'état des recettes et des dépenses n'étant plus soumis au contrôle des inspecteurs des finances.

M. Mesureur a repoussé l'amendement complémentaire de MM. Leygues et Dupuy-Dutemps par lequel les ouvriers qui obligeraient leurs camarades à se syndiquer seraient tout particulièrement punis.

### LE CONGRÈS DE LONDRES

(D'un correspondant.)

Paris, 11 janvier.

Invité par la commission d'organisation du Congrès international de Londres à discuter les propositions que le Parti ouvrier français désirait voir figurer à l'ordre du jour du Congrès, le Conseil national du Parti, dans sa séance du 7 janvier, a formulé les propositions suivantes :

1. De la situation agricole en Europe et du socialisme ;

2. De la réduction simultanée et graduelle du service militaire en Europe, par voie de convention internationale ;

3. Des conflits entre le travail et le capital : les grèves et le socialisme ;

4. De l'attitude des travailleurs vis-à-vis de la politique coloniale.

### PETITE CHRONIQUE

#### LA VENGEANCE DE SAINT-PIERRE

On fait des armes en cette jésuiterie aristocratique qui a nom Stanislas et qui est voisine de la maison où vécut Ste-Beuve, lequel allant un jour sur le terrain parut muet de peur héroïque paralytique. On le rambla doucement, et comme il était très fin, il ne manqua pas de répondre :

— Parfaitement ! je veux bien être tué, mais je ne veux pas m'enrhumer !

On fait donc des armes à Stanislas. On y fait aussi du cheval. On y fait des tas d'autres choses avec cela, et ce qu'il y a de plus piquant, c'est qu'on y prépare beaucoup de jeunes gens à St-Cyr, une école où je ne le suis du moment, mais où l'on a un enseignement que les arts guerriers. C'était Vigeant, le héros du duel qui fit récemment tant de bruit, qui apprenait l'écriture aux élégants potaches de Stanislas et leur enseignait des coups redoutables, un tas de bottes secrètes ou non. Il faisait d'ailleurs de très beaux élèves.

Mais on devait l'obliger à dire à ses élèves entre deux revers :

— Vous savez, tout ce que nous faisons là est absolument inutile. Et vous feriez bien mieux d'apprendre la boxe et le chausson. Vous pourriez vous en trouver bien, si quelque jour un malheureux venait à tomber sur le dos à bras raccourcis. Tandis que l'épée ? Pst ! Vous ne pouvez jamais vous en servir, il serait quasiment impossible de vous en servir, un goupillon entre les mains ? Un goupillon peut au besoin devenir un casse-tête.

Et l'imaginez encore qu'au lieu des fatidiques inscriptions qu'on voit dans toutes les salles d'armes, la salle d'armes de Stanislas ne doit laisser voir que celle-ci, flamboyant sur tous ses murs : « Qui conque se servira de l'épée mourra. »

Saint-Pierre, qui me fait l'effet d'avoir été en son temps mauvais coucheur et brasseur de scandales, n'a-t-il pas donné l'exemple et n'a-t-il pas changé sa rapière contre un pacifique troussé de clés ?

En tous cas, Vigeant, pour s'être servi de l'épée, a péri par l'épée. Il a péri par l'épée en tant que professeur d'escrime à Stanislas. Il s'est battu, on l'a cassé, on l'a gagé, lui qui était payé pour enseigner aux autres qu'il faut se battre. Toute la morale jésuite est contenue dans ce minuscule incident.

Vous me direz que le fait d'apprendre à manier le fleuret n'implique pas forcément la reconnaissance et la légitimité du duel. L'escrime est un art d'agrément, et non la danse, et l'on peut s'y révéler maître sans avoir des instincts meurtriers.

Toutefois, l'estime que, puisqu'ils n'admettent pas les rencontres en champ clos, les jésuites de Stanislas feraient bien de substituer l'enseignement du piano à celui du fleuret. De cette façon, ils ne se verraient pas dans la dure nécessité de renvoyer à l'occasion des professeurs de mandolines et de guitares. Et saint Pierre, du haut de son paradis, sourirait béatement aux potaches élégants de la riche jésuiterie.

Il est vrai que les patrons du « balut », comme disent les élèves, ont profité du renvoi de Vigeant pour imposer une diminution de traitement à son successeur, et qu'en cette occasion du moins le duel aura servi à quelque chose. Mais c'est là une chose de haut exemple qui nous est donnée par ces dignes professeurs. Jamais on n'avait fait meilleure application des saints préceptes. Fleurit moucheux tant qu'on voudra ; épée de combat, jamais de la vie ! Et un léger bénéfice par-dessus le marché. La vie est joyeuse !

JRAN DES VIGNES.

### ETUDES SOCIALES

## Les Cantines scolaires

(Deuxième article.)

La Misère enfantine. — Les malades de l'enfance pauvre et celles de l'enfance riche. — Œuvres philanthropiques scolaires.

M. André, échevin de l'instruction publique, à Bruxelles, reconnaît récemment dans une lettre rendue publique, qu'un grand nombre d'enfants fréquentant les écoles communales avaient de mauvaises chaussettes.

Il y a deux ans, lors d'une enquête faite à l'école n° 7 de Bruxelles, sur 300 enfants, il fut constaté que 231, soit près du tiers, venaient à l'école sans avoir pris une nourriture suffisante.

En 1894, une autre enquête fut organisée par la ville de Bruxelles pour examiner la situation des enfants qui fréquentent les écoles communales, au point de vue de la nourriture, du logement et du vêtement. Elle fut aussi à portée de constater sur les conséquences financières de l'organisation du service de la soupe et de l'octroi scolaire. Les conclusions en seront publiées d'ici quelques jours, mais il paraît que 3,000 enfants devraient être assistés.

L'enquête avait porté sur la situation des écoles fréquentant les établissements scolaires libres, nul doute que ce nombre eût été doublé, car, remarquons-le, la population enfantine des écoles libres est, en général, plus nécessiteuse que celle des écoles communales.

Enfin combien de bambins courent les rues ou gardent la maison paternelle (!) parce qu'ils n'ont pas de vêtement, de chaussettes convenables !

Voici d'autres faits qui sont autant d'indices de la misère enfantine.

Le rapport annuel du Collège des bourgmestres et échevins de la ville de Bruxelles pour 1895 signale que sur 1,000 décès, il y a eu près de 400 enfants de moins de 15 ans appartenant pour la majeure partie aux familles pauvres. La mortalité des jeunes enfants est surtout effrayante : de 0 à 1 an, 900 décès pendant l'année dernière ; de 1 à 5 ans, 1265 décès ; 64 décès sont attribués à la débilité congénitale. A Bruxelles, les maladies zymotiques ont exercé leurs ravages particulièrement dans la population pauvre.

La répartition des décès dus à ces maladies, étudiée au point de vue des conditions sociales de la population bruxelloise, donne les résultats suivants :

Le croup : classe aisée, 7 ; classe pauvre, 4.

La scarlatine : classe aisée, 65 ; classe pauvre, 12.

La coqueluche : classe aisée, 3 ; classe pauvre, 34.

La rougeole : classe aisée, 4 ; classe pauvre, 58.

La fièvre typhoïde : classe aisée, 10 ; classe pauvre, 31.

La variole : classe aisée, 0 ; classe pauvre, 3.

La phthisie pulmonaire, maladie des riches misérables, donne : Classe riche, 2 ; classe aisée, 115 ; classe pauvre, 478.

Le tableau statistique sur les écoles de Vienne, dressé il y a quelques années, signale plus de 1500 écoliers souffrant de la faim.

Un journal viennois ajoutait qu'il se passe des heures où les élèves ne mangent rien et où ils tombent d'inanition durant les classes.

L'autour d'une enquête faite à ce sujet dans cette même ville, a relevé le nombre de 119 enfants de deux à six ans ne recevant aucun repas à midi, de 324 autres en étant souvent privés, de 206 n'ayant seulement un morceau de pain, le matin, de 184 ne mangeant rien de chaud à midi, et de 300 d'inanition de pain, de café ou de légumes.

D'après les affirmations des instituteurs, cette misère augmente en hiver; ils citent une école où le nombre des enfants affamés dépasse 400.

En 1890, à la rentrée des classes, un recensement des enfants qui ne recevaient pas la nourriture à midi de leurs parents ou de la commune a permis de constater la présence de 4,300 écoliers sans pain. Or, le capital de l'école privée ne lui permettait de fournir que 2,370 repas, et encore avait la plus grande économie : il y eut 1,930 écoliers non aidés.

Le docteur Henry Eyre faisant une enquête sur cette question, à Londres, arrivait aux conclusions suivantes :

30 p. c. des enfants ont probablement mangé chaque jour.

31 p. c. n'ont mangé que par occasion ;

20 p. c. n'auraient eu pour nourriture que des farinoux ;

13 p. c. une alimentation suffisante ;

Et 7 p. c. journellement souffraient de la faim.

Des calculs établis il y a quelques années indiquent qu'il fallait 25,000 livres sterling (625,000 francs) pour pouvoir assurer un repas par jour à tous les élèves nécessiteux de la capitale anglaise.

Le même phénomène existe, naturellement dans les autres capitales et les centres industriels de l'Europe.